



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le **9 DEC. 2022**

ID : 087-218717809-20221207-2022065A-DE

2022-065/A

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**

Le 7 décembre

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 20

votants 22

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD.

ABSENTS : Mme ROCHETEAU, M. HAU, M. FIKRI.

Pouvoirs : Mme ROCHETEAU donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. LAUSERIE.

Madame Marie-Hélène PAGLIONE BISMUTH a été élue secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE 2022-065 : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET EAU

Jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'eau de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les crédits ci-après :

CHAPITRES	ANNÉE 2022	AUTORISATION 2023
20	9 380,00 €	2 345,00 €
21	150 857,94 €	37 714,49 €
23	569 470,00 €	142 367,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

• **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Le Maire,

Signé par : Claudette
ROSSANDER
Date : 09/12/2022
Qualité : MAIRE

Claudette ROSSANDER